

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 7 avril 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 356 605 du cadastre du Québec, situé au 200 à 250 terrasse Bellerive, que la distance minimale entre deux bâtiments principaux du projet intégré soit réduite à 3,2 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit une distance minimale de 8 mètres entre les bâtiments principaux à l'intérieur d'un projet intégré.
- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 621 526 du cadastre du Québec, situé au 529 rue des Pivoines, que la distance entre une partie du mur de fondation et la ligne de lot du terrain, correspondant à la somme des marges latérales minimales, soit réduite à 2,66 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit qu'en ce qui concerne les terrains étant l'assiette d'un bâtiment jumelé, la somme minimale des marges latérales est de 3 mètres.
- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 314 556 du cadastre du Québec, situé au 107 rue de l'Arctique, que la marge arrière minimale, vis-à-vis de la partie solarium, soit réduite à 5,33 mètres, alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que la marge arrière d'une construction pour un bâtiment principal est de 6 mètres, et que le pourcentage d'occupation maximale du terrain par le bâtiment principal soit porté à 32,99 % alors que ce même règlement prévoit un maximum de 30 %.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 18 mars 2026.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA